



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 01 avril 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	19	24

Date de la convocation

26/03/2021

Date d'affichage

08/04/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CUP Christine - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. TRICHARD Frédéric a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

GARREL Régine - BOUISSET Florian - PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.1.1. budgets et comptes
DELIBERATION N° 2021-04-21

OBJET : FINANCES : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BDUGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE EXERCICE 2020

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée aux finances, à l'action sociale et au logement.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Monsieur le trésorier d'Avignon municipale a transmis à monsieur le Maire le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux figurent sur les deux pages ci-annexées.

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 présenté par le trésorier d'Avignon municipale,

Après avoir entendu en séance le rapport de monsieur le Maire,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 établi par monsieur le Comptable de la trésorerie d'Avignon municipale.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
23	/	1
M. BOLIMON		

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/04/2021
de la publication le 08/04/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 01 avril 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	22

Date de la convocation

26/03/2021

Date d'affichage

08/04/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CUP Christine - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. TRICHARD Frédéric a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

GARREL Régine - BOUISSET Florian - PILLOT Marion.

Monsieur Serge MALEN, Maire, a assisté à la discussion mais s'est retiré au moment du vote. Il n'est donc pas pris en compte dans le calcul du quorum.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.1.1. budgets et comptes
DELIBERATION N° 2021-04-22

OBJET : FINANCES : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE EXERCICE 2020

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée aux finances, à l'action sociale et au logement.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

VU l'adoption, pour le budget principal de la commune, du budget primitif 2020 le 29 juin 2020 (délibération n°2020-06-33), de la décision modificative n°01-2020 le 15 décembre 2020 (délibération n°2020-12-78),

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 présenté par le monsieur le Comptable de la trésorerie d'Avignon municipale,

Vu le compte administratif de l'exercice 2020 de la commune présenté par monsieur le Maire,

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2020 vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Mme BONNEFOUX est élue présidente de séance.

Mme BONNEFOUX rapporte le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par M. le Maire (présentation par chapitre).

Madame BONNEFOUX, présidente de séance :

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020, qui est résumé par les tableaux ci-joints (présentation par chapitre).

Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du

2/4

bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

SECTION	Excédent	Déficit
Investissement	8 271,06 €	
Fonctionnement	582 597,93 €	

VU l'état des restes à réaliser s'établissant comme suit :

SECTION	Recettes	Dépenses
Investissement	39 958,00 €	228 088,96 €
Fonctionnement		
Solde		188 130,76 €

EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION		
	Dépenses	Recettes	Solde
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	
Fonctionnement sauf 002	4 962 584,54 €	5 337 318,44 €	374 733,90 €
Investissement sauf 001	1 182 868,65 €	1 348 496,96 €	165 628,31 €
TOTAL DU BUDGET	6 145 453,19 €	6 685 815,40 €	540 362,21 €
002 Résultat reporté N - 1		207 864,03 €	207 864,03 €
001 Solde d'investissement N - 1	157 357,25 €		-157 357,25 €
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	4 962 584,54 €	5 545 182,47 €	582 597,93 €
Investissement	1 340 225,90 €	1 348 496,96 €	8 271,06 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE (a)	6 302 810,44 €	6 893 679,43 €	590 868,99 €

	RESTES A RÉALISER		
	Dépenses	Recettes	Solde
	Engagées non mandatées	Titres restant à émettre	
Fonctionnement			0,00 €
Investissement	228 088,76 €	39 958,00 €	-188 130,76 €
TOTAL RAR (b)	228 088,76 €	39 958,00 €	-188 130,76 €

RÉSULTAT CUMULÉ (a) + (b)	6 530 899,20 €	6 933 637,43 €	402 738,23 €
--------------------------------------	-----------------------	-----------------------	---------------------

SOIT UN EXCÉDENT DEFINITIF DE 402 738.23 €

Le résultat brut global de clôture 2020 du budget principal est de 590 868,99 €.

Le résultat net global de clôture (prenant en compte les restes à réaliser) est donc de 402 738,23 €.

Après avoir entendu en séance le rapport,

M. le Maire ayant quitté la séance,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2020.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
21	/	1
		M. BOLIMON

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/04/2021
de la publication le 08/04/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 01 avril 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	19	24

Date de la convocation

26/03/2021

Date d'affichage

08/04/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CUP Christine - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. TRICHARD Frédéric a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

GARREL Régine - BOUISSET Florian - PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.1.1. budgets et comptes
DELIBERATION N° 2021-04-23

OBJET : FINANCES : REPRISE DEFINITIVE DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée aux finances, à l'action sociale et au logement.

VU le Code général des collectivités locales,

VU l'arrêté du 9 novembre 1998 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

VU les résultats définitifs du Compte Administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2020 :

SECTION	Excédent	Déficit
Investissement	8 271,06 €	
Fonctionnement	582 597,93 €	

VU l'état des restes à réaliser s'établissant comme suit :

SECTION	Recettes	Dépenses
Investissement	39 958,00 €	228 088,96 €
Fonctionnement		
Solde		188 130,76 €

EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION		
	Dépenses	Recettes	Solde
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	
Fonctionnement sauf 002	4 962 584,54 €	5 337 318,44 €	374 733,90 €
Investissement sauf 001	1 182 868,65 €	1 348 496,96 €	165 628,31 €
TOTAL DU BUDGET	6 145 453,19 €	6 685 815,40 €	540 362,21 €
002 Résultat reporté N - 1		207 864,03 €	207 864,03 €
001 Solde d'investissement N - 1	157 357,25 €		-157 357,25 €
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	4 962 584,54 €	5 545 182,47 €	582 597,93 €
Investissement	1 340 225,90 €	1 348 496,96 €	8 271,06 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE (a)	6 302 810,44 €	6 893 679,43 €	590 868,99 €

	RESTES A RÉALISER		
	Dépenses	Recettes	Solde
	Engagées non mandatées	Titres restant à émettre	
Fonctionnement			0,00 €
Investissement	228 088,76 €	39 958,00 €	-188 130,76 €
TOTAL RAR (b)	228 088,76 €	39 958,00 €	-188 130,76 €

RÉSULTAT CUMULÉ (a) + (b)	6 530 899,20 €	6 933 637,43 €	402 738,23 €
--------------------------------------	-----------------------	-----------------------	---------------------

SOIT UN EXCÉDENT DEFINITIF DE 402 738.23 €

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PROCÉDE à la reprise définitive des résultats du compte administratif 2020.

Section	Compte	Montant
Investissement	001 Excédent d'investissement reporté	8 271,06 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020, dans le cadre du budget primitif 2021, comme suit :

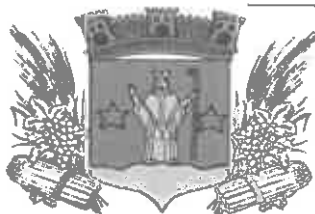
Investissement	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Réserves)	179 859,70 €
Fonctionnement	002 Excédent antérieur reporté	402 738,23 €
Total		582 597,93 €

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
23	/	1
M. BOLIMON		

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/04/2021
de la publication le 08/04/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 01 avril 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	19	24

Date de la convocation

26/03/2021

Date d'affichage

08/04/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CUP Christine - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. TRICHARD Frédéric a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

GARREL Régine - BOUISSET Florian - PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 3.1. acquisitions
DELIBERATION N° 2021-04-24

OBJET : FINANCES : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES OPEREES PAR LA COMMUNE EN 2020

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN - Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

VU le bilan ci-joint en annexe des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire de la commune en 2020,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 25 mars 2021,

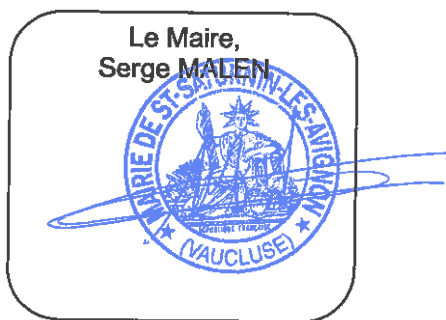
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOPTÉ le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées par la commune arrêté en annexe au cours de l'exercice 2020.

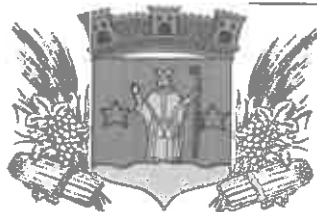
PRÉCISE que ce bilan sera annexé au compte administratif.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
23	/	1
M. BOLIMON		



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/04/2021
de la publication le 08/04/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 01 avril 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	19	24

Date de la convocation

26/03/2021

Date d'affichage

08/04/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CUP Christine - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. TRICHARD Frédéric a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

GARREL Régine - BOUISSET Florian - PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.2.1. vote des taux
DELIBERATION N° 2021-04-25

OBJET : FINANCES : VOTE DES TAUX DES TAXES FONCIERES POUR L'ANNEE 2021

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN - Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 231 1-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

VU les lois de finances annuelles,

CONSIDÉRANT que le budget communal nécessite un produit fiscal lié aux taxes foncières à hauteur de 2 239 392 €,

Il est proposé de maintenir les taux des taxes foncières pour atteindre ce produit.

Il convient de préciser que la loi reconduit pour 2021 le taux de la taxe d'habitation appliqué en 2019 sans décision de la commune.

Par ailleurs, suite à la réforme fiscale, **le taux de foncier bâti communal voté en 2020 (26,50 %) majoré du taux départemental 2020 (15,13 %) devient le nouveau taux de référence (41,63 %).**

En effet, dans le cadre du dispositif d'exonération de la taxe d'habitation, **la commune va percevoir la part départementale de la taxe foncière sur le foncier bâti.**

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 25 mars 2021,

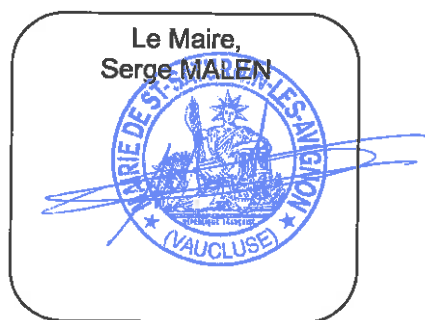
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de reconduire pour l'année 2021 les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties votés en 2020.

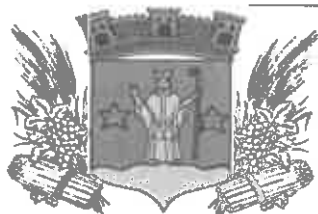
	TAUX année N – 1	TAUX année en cours	BASES 2020	BASES prévues pour 2021	PRODUIT Prévisionnel 2021
Foncier bâti	41,63 %	41,63 %	5 250 464 €	5 298 000 €	2 205 557 €
Foncier non bâti	80,56 %	80,56 %	44 417 €	42 000 €	33 835 €
Taxe d'habitation (pour information)	16,65 %	16,65 %			
TOTAL					2 239 392 €

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
24	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/04/2021
de la publication le 08/04/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 01 avril 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	19	24

Date de la convocation

26/03/2021

Date d'affichage

08/04/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CUP Christine - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. TRICHARD Frédéric a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

GARREL Régine - BOUISSET Florian - PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 5.6.1. indemnités des élus
DELIBERATION N° 2021-04-26

OBJET : ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES
CONSEILLERS MUNICIPAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2123-24-1-1,

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 prévoit la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus avant l'examen du budget de la collectivité,

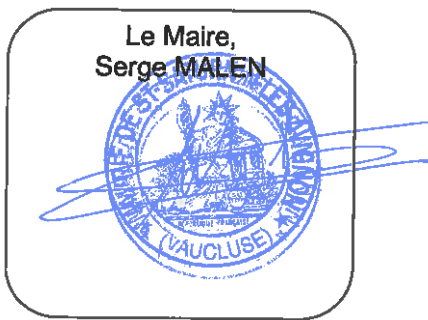
Cet état est annexé à la présente délibération.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

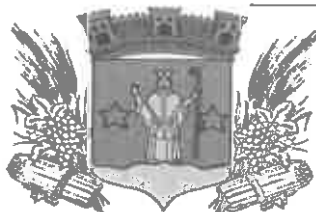
APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND CONNAISSANCE de l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux durant l'année 2020.



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 08/04/2021
de la publication le 08/04/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 01 avril 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	19	24

Date de la convocation

26/03/2021

Date d'affichage

08/04/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CUP Christine - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. TRICHARD Frédéric a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

GARREL Régine - BOUISSET Florian - PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.1.1. budgets et comptes
DELIBERATION N° 2021-04-27

OBJET : FINANCES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE
EXERCICE 2021

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée aux finances, à l'action sociale et au logement.

Madame BONNEFOUX soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Lors de sa séance du 18 février 2021, notre conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2021,

Je vous invite à adopter le budget primitif principal 2021 de notre commune.

Je vous résume ainsi les principales orientations de ce budget.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre dans la présentation par chapitre ci-annexée.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

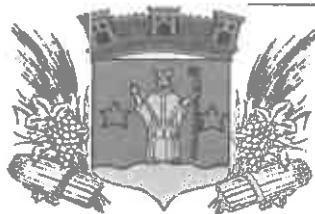
ADOpte le budget primitif 2021 du budget principal de la commune, par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
20	/	4
		Mme ADAM MM.BOLIMON-COUSTON- DUCLERCQ

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/04/2021 de la publication le 08/04/2021 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 01 avril 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	19	24

Date de la convocation

26/03/2021

Date d'affichage

08/04/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CUP Christine - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. TRICHARD Frédéric a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

GARREL Régine - BOUISSET Florian - PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.5. subventions aux établissements
d'enseignement privés sous contrat
DELIBERATION N° 2021-04-28

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES : PARTICIPATION AUX CHARGES DE
FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE ST JOSEPH SOUS
CONTRAT D'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE 2021

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ANDRÉ, adjoint délégué aux affaires
scolaires et à la jeunesse.

VU le contrat d'Association passé entre l'Etat et l'Ecole Privée St Joseph à St Saturnin en date du 22 juin 1987.

CONSIDÉRANT la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959, modifiée, complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985, régissant l'aide financière des communes aux établissements privés sous contrat d'association (article 1^{er} du contrat).

CONSIDÉRANT le coût moyen de fonctionnement d'un élève pour les classes élémentaires et maternelles de l'école publique.

2021

École maternelle la Cardelina		École élémentaire Jean Moulin	
Nombre d'élèves	136	Nombre d'élèves	278
Coût Moyen par élève	1 228 €	Coût Moyen par élève	399 €

CONSIDERANT le nombre d'élèves de St Saturnin fréquentant l'Ecole Privée St Joseph pour l'année scolaire 2020-2021 :

- 21 pour l'école maternelle,
- 32 pour l'école élémentaire.

Le Maire propose donc de fixer la participation de la Commune à 38 556 € pour l'année 2021, correspondant à :

- 25 788 € pour les élèves des classes de l'école maternelle,
- 12 768 € pour les élèves des classes de l'école élémentaire.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de verser la somme de 38 556 € au titre de la participation aux charges de fonctionnement de l'Ecole Privée St Joseph pour l'année scolaire 2020-2021.

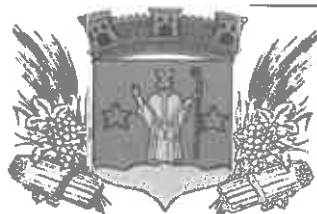
PRÉCISE que cette dépense est inscrite au budget, article 6558, fonction 20.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
24	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/04/2021
de la publication le 08/04/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 01 avril 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	19	24

Date de la convocation

26/03/2021

Date d'affichage

08/04/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CUP Christine - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. TRICHARD Frédéric a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

GARREL Régine - BOUISSET Florian - PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.6.3. autres contributions budgétaires
DELIBERATION N° 2021-04-29

OBJET : *AFFAIRES SCOLAIRES : PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES*

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ANDRÉ, adjoint délégué aux affaires scolaires et à la jeunesse.

La commune de Saint Saturnin-lès-Avignon (commune d'accueil) peut être amenée à scolariser des enfants domiciliés dans des villes voisines (communes de résidence).

L'article L212-8 du code de l'éducation nationale fixe les modalités de calcul de la contribution de la commune de résidence aux charges de fonctionnement des écoles publiques de la commune d'accueil.

CONSIDÉRANT le coût moyen de fonctionnement d'un élève pour les classes élémentaires et maternelles des écoles publiques.

École maternelle la Cardelina		École élémentaire Jean Moulin	
Nombre d'élèves	136	Nombre d'élèves	278
Coût Moyen par élève	1 228 €	Coût Moyen par élève	399 €

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les montants de la participation des communes de résidence aux charges de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2020-2021 fixés comme suit :

- école maternelle : 1 228 €,
- école élémentaire : 399 €.

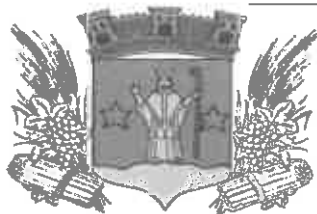
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à ce dossier.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
24	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/04/2021
de la publication le 08/04/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 01 avril 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	19	24

Date de la convocation

26/03/2021

Date d'affichage

08/04/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CUP Christine - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. TRICHARD Frédéric a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

GARREL Régine - BOUISSET Florian - PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.3. subventions accordées aux associations
DELIBERATION N° 2021-04-30

OBJET : ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2021

RAPPORTEUR : Madame Josiane COSTE, adjointe déléguée aux associations et à la sécurité civile.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

CONSIDERANT que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

VU le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2021 intervenant le 1^{er} avril 2021,

CONSIDERANT l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitiés et de fraternités tissés entre tous,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de verser aux associations, au titre de l'exercice 2021, les subventions suivantes :

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT Budget Primitif 2021	FONCTION	ACTIVITE	TOTAL PAR SECTEUR
--------------------------	---------------------------------------	----------	----------	-------------------------

ARTICLE 6574 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE

BOULES A.S.C. (FETE VOTIVE)	800 €	024	FESTIVITES	
LA GAULE ST SATURNINOISE (FETE VOTIVE)	300 €	024	FESTIVITES	1 100 €
FNACA	250 €	024	CEREMONIES	250 €
PREVENTION ROUTIERE	250 €	110	SECURITE	250 €
ASSOCIATION DEPARTENTALE DES COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORET DE VAUCLUSE	150 €	113	SECURITE CIVILE	150 €
COOP ECOLE MATERNELLE	2 448 €	211	ENSEIGNEMENT	
O C C E JEAN MOULIN	5 004 €	212	ENSEIGNEMENT	
AMICALE LAIQUE	990 €	20	ENSEIGNEMENT	

COLLEGE ANNE FRANK MORIERES	450 €	20	ENSEIGNEMENT	8 892 €
ECOLE DE MUSIQUE ASSOCIATIVE DE ST SATURNIN (EMASS)	20 000 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
ASSOCIATION AMICALE ET FAMILIALE DE ST SATURNIN LES AVIGNON	750 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
LA COMEDIE DE SATURNE ACT	360 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
BRIN DE FILS	324 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
MICROSAT	576 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
RAIL CLUB MODELSAT	250 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
L'ACAMPADO DE L'OUSTAU	200 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
ROMARINE	250 €	30	CULTURE ET LOISIRS	22 710 €
BASKETS FUMANTES	900 €	40B	SPORTIVE	
BOULES A.S.C.	250 €	40B	SPORTIVE	
CLUB DE KARATE DO RYU	450 €	40B	SPORTIVE	
CYCLO UNION CYCLISTE SAINT SATURNIN VEDENE	405 €	40B	SPORTIVE	
CLUB DE CYCLOTOURISME ST SATURNINOIS	270 €	40 B	SPORTIVE	
ESSS RUGBY	22 680 €	40B	SPORTIVE	
RUGBY TOUCH	250 €	40B	SPORTIVE	
LA GAULE ST SATURNINOISE	360 €	40B	SPORTIVE	
STE DE CHASSE ST HUBERT	630 €	40B	SPORTIVE	
TENNIS CLUB DU MOULIN	5 400 €	40B	SPORTIVE	
USSS FOOTBALL	9 900 €	40B	SPORTIVE	41 495 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG ST SATURNIN JONQUERETTES	315 €	510	SANTE	315 €
A.D.M.R	9 500 €	520	SOCIAL	
LES PETITS POUCES	360 €	520	SOCIAL	9 860 €
LES CHEVALIERS DE L'ONDE	150 €	830	ENVIRONNEMENT	150 €
PREVIGRELE	976 €	92	AGRICULTURE	976 €
UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE SAINT SATURNIN	250 €	94	COMMERCE	250 €
TOTAL	86 398 €			
ARTICLE 657362 C.C.A.S.				
C.C.A.S.	12 000 €	520	SOCIAL	12 000 €

PRÉCISE que l'ouverture des crédits pour le versement des subventions susvisées se fera sur l'exercice 2021.

DÉCIDE qu'une convention sera passée avec l'association ESSS Rugby relativement à l'attribution de la subvention susvisée compte tenu de son montant qui est proche de 23 000 €.

AUTORISE monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
13	/	11

MALEN – ANDRÉ –
LOUIS-VASSAL - CRAPONNE
CUP – TRICHARD –
GUINTRAND – BOLIMON –
COUSTON – ADAM –
DUCLERCQ.



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 08/04/2021
de la publication le 08/04/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 01 avril 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	25

Date de la convocation

26/03/2021

Date d'affichage

08/04/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CUP Christine - GARREL Régine - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. TRICHARD Frédéric a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

BOUISSET Florian - PILLOT Marion.

Mouvement en cours de séance : arrivée de Mme GARREL Régine avant la présentation de la délibération n°2021-04-31

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 4.1.1. créations et transformations d'emplois
DELIBERATION N° 2021-04-31

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de pérenniser le temps de travail d'un agent titulaire de l'accueil de loisirs.

La modification du tableau des effectifs s'établirait comme suit au 05/04/2021 :

	Temps de travail	Nombre	Catégorie
Emploi créé			
Adjoint d'animation	91%	1	C

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générale réunie le 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs au 05/04/2021.

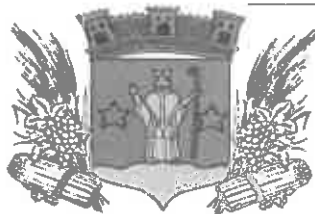
RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

Le Maire,
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/04/2021
de la publication le 08/04/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 01 avril 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	25

Date de la convocation

26/03/2021

Date d'affichage

08/04/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CUP Christine - GARREL Régine - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. TRICHARD Frédéric a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

BOUISSET Florian - PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 4.2.1. créations et transformations d'emplois contractuels

DELIBERATION N° 2021-04-32

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, ces agents seront nommés à titre précaire et révocable.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de procéder aux créations de postes pour les agents non titulaires.

Pour assurer le bon fonctionnement des services, dans le cadre du remplacement du responsable du centre technique, il s'avère nécessaire de créer le poste suivant :

	Nombre	Catégorie
<u>Accroissement temporaire d'activité</u>		
Agent de maîtrise	1	C

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

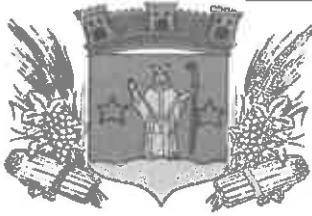
APPROUVE la modification du tableau des effectifs des agents non titulaires à compter du 05/04/2021.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/04/2021
de la publication le 08/04/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 01 avril 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	25

Date de la convocation

26/03/2021

Date d'affichage

08/04/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CUP Christine - GARREL Régine - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. TRICHARD Frédéric a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

BOUISSET Florian - PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 4.2.1. créations et transformations d'emplois contractuels

DELIBERATION N° 2021-04-33

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) - PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

Pour mémoire, le Parcours Emploi Compétences (PEC) est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Considérant que pour remplacer des agents indisponibles, il est proposé au conseil municipal de créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences au sein de la bibliothèque municipale, et deux contrats d'accompagnement à l'emploi au sein du service entretien.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de créer trois contrats d'accompagnement dans l'emploi à compter du 05/04/2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

PRECISE que les contrats d'accompagnement dans l'emploi établis à cet effet seront d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement des conventions.

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base horaire minimum de 10,25 euros.

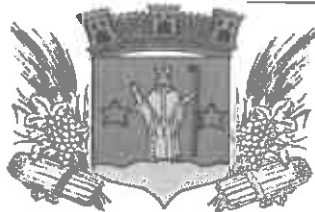
AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur (Pôle Emploi ou Mission Locale) pour ces recrutements.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 08/04/2021
de la publication le 08/04/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 01 avril 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	25

Date de la convocation

26/03/2021

Date d'affichage

08/04/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CUP Christine - GARREL Régine - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. TRICHARD Frédéric a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

BOUISSET Florian - PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.3.1. emprunts
DELIBERATION N° 2021-04-34

OBJET : REAMENAGEMENT DU PRET N°C2WEJ001PR SOUCRIT AUPRES
DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
ALPES PROVENCE

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt, la commune souhaite réaménager le prêt initial de 500 000 € souscrit en 2011 auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence dans les conditions définies ci-après :

1. Prêt initial n°C2WEJ0010PR

- Montant : 500 000,00 €
- Date de réalisation : 14/12/2011
- Date de fin de prêt : 14/12/2031
- Durée du prêt : 20 ans
- Taux fixe : 4,55 %
- Périodicité : trimestrielle
- Modalités de remboursement : échéance constante
- Montant de l'échéance : 9 552,36 €
- Dernière échéance payée : 14/03/2021
- Prochaine échéance : 14/06/2021
- Durée restant à courir : 10,69 ans
- Nombre d'échéances restantes : 43
- Montant cumulé des remboursements restants : 410 751,34 €

2. Décompte de remboursement anticipé

- Capital restant dû : 323 429,75 €
- Intérêts normaux (décompte provisoire simulé au 5/04/2021) : 879,76 €
(le montant des intérêts effectifs sera arrêté à la date de mise en place du réaménagement)
- Indemnité financière : 61 439,52 €
- Indemnité de gestion : 2 452,68 €
- Total : 388 201,71 €

3. Proposition de refinancement

- Montant du prêt (capital restant dû + indemnités de remboursement anticipé à hauteur de 63 892,20 €) : 387 321,95 €
- Durée : 11 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Modalités de remboursement : échéance constante
- Taux du prêt : 0,78 %
- Montant de l'échéance : 9 194,38 €
- Intérêts courus : 879,76 € (décompte provisoire simulé au 5/04/2021)
- Montant cumulé des remboursements : 405 432,69 €
- Frais de dossiers (0,20 % FLAT) : 774,64 €
- Delta global : 4 544,01 €

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le réaménagement du prêt initial n°C2WEJ0010PR souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence dans les conditions définies dans la proposition de refinancement ci-dessus émise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de réaménagement du prêt n°C2WEJ0010PR et tous les documents se rapportant à ce dossier.

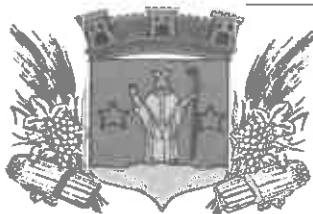
PRECISE que les crédits nécessaires à ces opérations ont été ouverts au budget primitif 2021.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/04/2021
de la publication le 08/04/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 01 avril 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	25

Date de la convocation

26/03/2021

Date d'affichage

08/04/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CUP Christine - GARREL Régine - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. TRICHARD Frédéric a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

BOUISSET Florian - PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.3.1. emprunts
DELIBERATION N° 2021-04-35

OBJET : REAMENAGEMENT DU PRET N°C26NEJ018PR SOUCRIT AUPRES
DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
ALPES PROVENCE

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt, la commune souhaite réaménager le prêt initial de 500 000 € souscrit en 2012 auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence dans les conditions définies ci-après :

1. Prêt initial n°C26NEJ018PR

- Montant : 500 000,00 €
- Date de réalisation : 27/08/2012
- Date de fin de prêt : 10/08/2032
- Durée du prêt : 20 ans
- Taux fixe : 4,43 %
- Périodicité : trimestrielle
- Modalités de remboursement : échéance constante
- Montant de l'échéance : 9 484,60 €
- Dernière échéance payée : 10/02/2021
- Prochaine échéance : 10/05/2021
- Durée restant à courir : 11,35 ans
- Nombre d'échéances restantes : 46
- Montant cumulé des remboursements restants : 436 291,60 €

2. Décompte de remboursement anticipé

- Capital restant dû : 340 408,45 €
- Intérêts normaux (décompte provisoire simulé au 5/04/2021) : 2287,43 €
(le montant des intérêts effectifs sera arrêté à la date de mise en place du réaménagement)
- Indemnité financière : 46 622,62 €
- Indemnité de gestion : 2 513,35 €
- Total : 391 831,85 €

3. Proposition de refinancement

- Montant du prêt (capital restant dû + indemnités de remboursement anticipé à hauteur de 49 135,97 €) : 389 544,42 €
- Durée : 12 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Modalités de remboursement : échéance constante
- Taux du prêt : 0,82 %
- Montant de l'échéance : 8 529,65 €
- Intérêts courus : 2 287,43 € (décompte provisoire simulé au 5/04/2021)
- Montant cumulé des remboursements : 411 710,53 €
- Frais de dossiers (0,20 % FLAT) : 779,09 €
- Delta global : 23 801,99 €

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le réaménagement du prêt initial n° C26NEJ018PR souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence dans les conditions définies dans la proposition de refinancement ci-dessus émise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence.

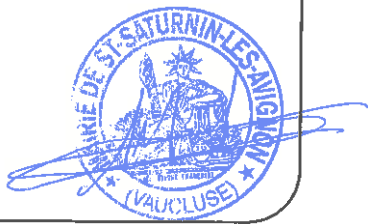
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de réaménagement du prêt n° C26NEJ018PR et tous les documents se rapportant à ce dossier.

PRECISE que les crédits nécessaires à ces opérations ont été ouverts au budget primitif 2021.

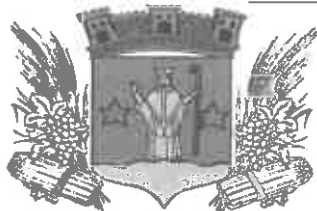
RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

Le Maire,
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/04/2021
de la publication le 08/04/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 01 avril 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	25

Date de la convocation

26/03/2021

Date d'affichage

08/04/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CUP Christine - GARREL Régine - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. TRICHARD Frédéric a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

BOUISSET Florian - PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.1.2. délibérations liées au budget
DELIBERATION N° 2021-04-36

OBJET : REGULARISATION D'AMORTISSEMENTS COMPTABLES

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée aux finances, à l'action sociale et au logement.

VU la circulaire du ministre des finances et des comptes publics et du ministre de l'intérieur du 12 juin 2014 relative à la mise en œuvre de l'avis du conseil de normalisation des comptes publics n°2012-05 du 18 octobre 2012 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales relevant des instructions budgétaires et comptables M14, M52, M61, M71, M831, M832, STIF,

Le comptable public a informé la commune qu'il y avait eu un oubli de comptabilisation d'amortissements pour certains biens qu'il convient de régulariser par les écritures d'ordre non budgétaires suivantes :

- Matériel sono, numéro d'inventaire : MANBR199407SALLEDESFETES
 - Débit du compte 1068 : 21 081,81 €.
 - Crédit du compte 28188 : 21 081,81 €.
- Tondeuse tracteur, numéro d'inventaire : MANBR199827ATELIER
 - Débit du compte 1068 : 24 231,89 €.
 - Crédit du compte 28188 : 24 231,89 €.
- Camion, numéro d'inventaire : MANBR200206VEHICULE
 - Débit du compte 1068 : 26 221,23 €.
 - Crédit du compte 28182 : 26 221,23 €.

CONSIDERANT la nécessité de régulariser ces écritures d'amortissement pour la bonne tenue de la comptabilité communale,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE les écritures de régularisation des amortissements comptables visées ci-dessus.

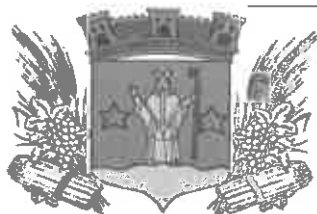
DEMANDE au comptable public de passer ces écritures d'ordre non budgétaires.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/04/2021
de la publication le 08/04/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 01 avril 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	25

Date de la convocation

26/03/2021

Date d'affichage

08/04/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CUP Christine - GARREL Régine - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. TRICHARD Frédéric a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

BOUISSET Florian - PILLOT Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 3.1.2. acquisitions (inférieures au seuil de consultation des domaines)

DELIBERATION N° 2021-04-37

OBJET : RETROCESSION DE PARCELLES DE TERRAIN A USAGE DE VOIRIE
SITUEES RUE DU VENTOUX

Rapporteur : Monsieur Lionel FISCHER, adjoint délégué à l'urbanisme, à l'environnement et à la sécurité.

La société Gendalys a donné son accord pour rétrocéder à la commune les parcelles de terrain suivantes sises rue du Ventoux à Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Section	Numéro	Contenance
AE	523	2 m ²
AE	530	104 m ²

Dans le cadre de l'élargissement des voies, il est proposé d'acquérir ces parcelles au prix de 1 060 € (soit 10 € le mètre carré).

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'acquérir ces parcelles de terrain et de les intégrer dans la voirie communale afin de créer du stationnement et d'améliorer la visibilité au niveau de la circulation,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accepter la rétrocession à la commune des parcelles de terrain susvisées au prix de 1 060 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte de cession en la forme administrative.

AUTORISE Madame la 1^{ère} adjointe à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à la présente délibération.

PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

APPROUVE le classement dans le domaine public communal des parcelles de terrain susvisées dès que la commune en sera propriétaire.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/04/2021
de la publication le 08/04/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.